

J'espère que le ministre a les renseignements que je veux lui demander. Sinon, il pourrait peut-être me répondre plus tard. Je sais qu'il va m'éclairer. Voici ma question: combien de demandes de permis a-t-on reçues pour la région de la baie de Fundy, cette année, ou combien ont été rejetées à la suite des nouvelles restrictions? Je sais que la politique est différente, s'il s'agit du port ou de la baie. J'ai toujours eu de la difficulté à comprendre pourquoi nous limitons la pêche au saumon dans la baie de Fundy mais non dans le port de Saint-Jean? Je m'empresse d'ajouter que c'est le port de Saint-Jean qui m'intéresse le plus. Je me demande quelle est l'attitude de ceux qui s'intéressent à la conservation au sujet des bancs de saumons dans ces deux régions? Pourquoi s'inquiètent-ils de la baie et non de l'embouchure du port où passe le saumon? C'est peut-être trop difficile d'appliquer des règlements dans le port. Le ministre serait peut-être en mesure de le confirmer.

Je m'intéresse aussi au pêcheur de profession par rapport à celui pour qui la pêche n'est pas l'unique gagne-pain. Nous nous préoccupons tous de conservation, et je sais que tout pêcheur de saumon sérieux approuvera toute mesure adoptée en toute bonne foi en vue de régulariser les stocks de poisson. Toutefois, la principale raison des nouveaux changements, sauf erreur, c'est que depuis à peu près deux ans, la pêche du saumon est extrêmement bonne, et le ministère veut entrer dans cette sphère d'activité. Est-ce bien là la raison? Le cycle de la pêche du saumon est-il si bon qu'il faille apporter ces restrictions?

Ceci dit, je suppose que le ministre voudra faire des observations sur ce que l'on peut considérer comme de la discrimination contre certaines catégories de pêcheurs. Il importe que le pêcheur dont la principale occupation est la pêche bénéficie d'une considération spéciale lorsqu'il demande un permis. Certains pêcheurs qui font la pêche depuis bien des années ne sont pas pour cela essentiellement des pêcheurs. Le pêche n'est pas leur principale occupation. Je me demande si le ministre y a songé. Sans discuter des règlements, et j'espère que le ministre m'éclairera si je fais erreur, je crois comprendre qu'en vertu des circonstances atténuantes, les détenteurs des permis auront droit à certains égards.

J'aimerais aussi savoir si on maintiendra le chiffre 120 qui s'applique au secteur qui m'intéresse. Autrement dit, si un ou deux postes deviennent vacants cette année, le ministre cherchera-t-il à les combler l'an prochain ou se contentera-t-il du chiffre inférieur?

L'autre question a trait à la pêche au saumon. Dans mon secteur, nous avons une excel-

lente rivière à saumon. J'ai une question inscrite au *Feuilleton* qui n'a pas encore reçu de réponse. Je ne critique pas le ministre, parce qu'il faut colliger les chiffres. Je le répète, en venant de la baie de Fundy, nous avons une excellente rivière à saumon, célèbre pour sa pêche au saumon depuis bien des années. La pollution et l'industrialisation et les étranges coutumes du saumon ont diminué la quantité de poissons. A un moment donné, le dénombrement du saumon a baissé à près de 100. Cependant, pour un motif inexplicable—je ne sais pas si cela dépend du barrage—nous avons compté de 3,000 à 5,000 saumons dans cette rivière. Je puis ajouter que le gouvernement fédéral s'est intéressé de très près à ce cours d'eau et il peut s'enorgueillir de dépenser de l'argent pour une initiative valable qui a augmenté la quantité de poissons.

• (8.40 p.m.)

Cette initiative dont nous nous enorgueillons a été prise de concert avec l'Association de pêche et de chasse de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick. Elle a fait l'orgueil de tous ceux qui sont allés faire la pêche dans la rivière. Dernièrement, il y eut un accrochage entre la société privée et d'autres, et l'on s'est demandé si le gouvernement avait certains privilèges dans le secteur. J'arrête là mes critiques, car il semble qu'il soit dans un dilemme. Sauf erreur, cette compagnie privée a fait valoir des privilèges de pêche ou des privilèges à l'égard de la rivière qui lui donnent des droits de pêche et les pêcheurs ont maintenant perdu ce réservoir de saumon qui comptait tant pour beaucoup de gens dans notre région.

Le gouvernement fédéral aurait dû mieux protéger son investissement. J'aimerais savoir si le ministère a été consulté au cours des négociations qui se sont déroulées entre le gouvernement provincial et la compagnie, à la suite desquelles celle-ci a obtenu ces réservoirs de saumon de grande valeur. J'aimerais connaître également les modalités du contrat conclu quand nous y avons dépensé ces sommes considérables au début. Je n'ai rien à ajouter. Je répète que je m'intéresse à la pêche au saumon et à la conservation sous toutes ses formes à l'égard de la pêche au saumon et de la pêche commerciale.

M. Herridge: J'aimerais traiter brièvement de la conservation en général, au nom des membres des clubs de chasse et de pêche de ma région, de ceux qui s'intéressent à la pêche sportive, aux installations de loisirs et au développement du tourisme.

D'après des renseignements obtenus de ma circonscription, je constate que le gouvernement provincial envisage d'une façon unilaté-